



Direction de l'Espace Public et du Cadre de Vie

Service voirie

N° d'ordre : .....

## DEMANDE D'AUTORISATION CONCERNANT LE STATIONNEMENT ET LA CIRCULATION

**DEMANDEUR :**  Particulier  Entreprise  Autre (à spécifier) .....

Dénomination sociale et n° de siret : .....

ou si particuliers : Nom, Prénom, date et lieu de naissance : .....

Adresse : .....

Tél. fixe et/ou portable .....

Courriel (**EN MAJUSCULES**) : .....

Le ..... Signature

**PERSONNE QUI S'ENGAGE À REGLER LES DROITS DE VOIRIE :** (*si autre que le demandeur*)

Dénomination sociale et n° de siret : .....

ou si particuliers : Nom, Prénom, date et lieu de naissance : .....

Adresse : .....

Tél. fixe et/ou portable .....

Courriel (**EN MAJUSCULES**) : .....

*Déclare avoir pris connaissance des tarifs des droits de voirie (voir au verso) relatifs à la présente demande et m'engage à m'en acquitter à réception de la facture. **A défaut de règlement, aucune autorisation n'est délivrée.***

Le ..... Signature

**OBJET DE LA DEMANDE :**  DEMENAGEMENT / EMMENAGEMENT  STATIONNEMENT

CIRCULATION  AUTRE (à spécifier) .....

Adresse concernée par la demande : n° : ..... voie : .....

(Pour les interventions sur, avenue de Paris, avenue de Nogent, rue Félix-Faure ou rue des Pommiers, **voir au dos**)

Date de l'intervention, du : ..... au ..... soit ..... jours

Désignation de l'intervention : .....

Nombre d'emplacement(s) ou distance nécessaire en mètres : .....

Nom de la société, de déménagement ou de location : .....

Pour les véhicules de particuliers n° d'immatriculation .....

Monte-meubles :  oui  non

### Règlement des droits de voirie

L'autorisation est délivrée sous réserve du droit des tiers, des versements des droits auxquels elle donne lieu, du respect des prescriptions et des règlements en vigueur.

Les droits de stationnement et de voirie sont à régler à l'avance et à réception de la facture, à défaut de règlement, aucune autorisation n'est délivrée.

**Mode de règlement :** carte bancaire, virement ou chèque libellé à l'ordre de « **RÉGIE VOIRIE** »

Suivant la décision n°DM-24-007 en date du 22 janvier 2024, fixant le tarif des droits de stationnement et de voirie à compter du 1<sup>er</sup> février 2024.

**RESERVATION DE STATIONNEMENT** : POUR DEMENAGEMENT, EMMENAGEMENT, LIVRAISON... :

Article 4.01 : **103.50 € - forfait.** Une seule mise en place taxée si déménagement/emménagement dans la commune.

**SUPPLEMENT POUR NEUTRALISATION D'UN STATIONNEMENT PAYANT :**

Article 4.04 : **3.50 € - emplacement / jours.**

**BARRAGE DE RUE** : POUR DEMENAGEMENT, EMMENAGEMENT, LIVRAISON... :

Article 4.02 : **110.00 € - forfait / jour.** Sous réserve d'impossibilité de réservation de stationnement.

**DIVERSES INSTALLATIONS** : TYPE ENGIN DE LEVAGE, MONTE-MEUBLES, ETC... :

Article 4.03 : **54.00 € - unité / jour.**

**OCCUPATION DU SOL POUR EMPRISE DE CHANTIER :**

Article 3.03 : **38.00 € - le m<sup>2</sup> / mois.** Avec ou sans clôture. Y compris baraque de chantier, sanitaires, etc...

Article 3.04 : **3.50 € - le m<sup>2</sup> / jour.** Avec ou sans clôture. Pour stockage de matériaux ou matériel.

**SUPPLEMENT POUR NEUTRALISATION D'UN STATIONNEMENT PAYANT :**

Article 3.08 : **3.50 € - emplacement / jour.**

### Pour les interventions sur les voies départementales à grande circulation suivantes :

. **RD 120** (avenue de Paris, avenue de Nogent)

. **rue Félix-Faure**

. **rue des Pommiers**

la demande doit être envoyée à la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement DRIEA, elle doit être complétée par un plan (ou schéma) des lieux concernés et par une photo récente du ou des lieux concernés par la demande.

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/94-demande-de-permis-de-stationnement-sur-places-e>

Lu et accepté, le : ..... Signature du pétitionnaire

*Vous disposez d'un droit de demander l'accès aux données à caractère personnel, la rectification à l'effacement de celles-ci ou une limitation du traitement relatif à la personne concernée ou du droit de s'opposer au traitement et du droit de la portabilité des données.*